

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 7 juillet 2025**, qui se tiendra, à **19 heures**, à l'**Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec**, situé au 3535, rue Saint-Denis, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande suivante :

- **Autoriser l'implantation de l'escalier d'issue en cour arrière à une distance minimale de 0,86 mètre de la limite de propriété latérale pour l'immeuble sis au 4043-4047, avenue des Érables, alors que l'article 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) prescrit une distance minimale de 1,2 mètre par rapport à la limite de propriété latérale.**

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 17 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 17 juin 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 17 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko